

RCS : BREST

Code greffe : 2901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BREST atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1995 B 00416

Numéro SIREN : 403 220 031

Nom ou dénomination : H2J

Ce dépôt a été enregistré le 14/05/2018 sous le numéro de dépôt 5642

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BREST

150, rue Ernest HEMINGWAY
CS 61936 - 29219 BREST CEDEX 2
www.greffe-tc-brest.fr
Tel : 02 98 43 31 31

RECEPISSE DE DEPOT

LEXPLO - SELARL JEAN-MARC BERROU ET
PIERRE LE REST

20 quai Commandant Malbert
Immeuble la Vigie
29200 Brest

V/REF :
N/REF : 95 B 416 / 2018-A-5642

Le greffier du tribunal de commerce de Brest certifie qu'il a reçu le 14/05/2018, les actes suivants :

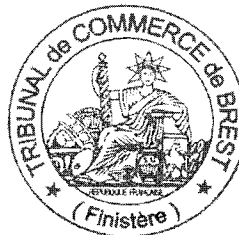
Procès-verbal d'assemblée en date du 27/04/2018
- Réduction de capital sous condition suspensive d'absence d'opposition émanant des créanciers sociaux.

Concernant la société

H2J
Société par actions simplifiée
20 quai Commandant Malbert
29200 Brest

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2018-A-5642 le 14/05/2018
R.C.S. BREST 403 220 031 (95 B 416)

Fait à BREST le 14/05/2018,
LE GREFFIER



[Signature]
B. Berrou

Dépot N° 5641

Le 14 MAI 2018

R.C.S. BREST

H2J

Société par actions simplifiée au capital de 503 116 euros
Siège social : 20, quai Commandant Malbert, 29200 BREST
403 220 031 RCS BREST

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 27 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit,
Le 27 avril 2018,
A 18 heures,

Les associés de la société H2J se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, 20, quai Commandant Malbert 29200 BREST, sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jacques JOLIVET, en sa qualité de Président de la Société.

Est désigné comme secrétaire : Madame Sonia CANN.

La société OUEST CONSEILS BREST et la société PRICEWATERHOUSECOOPERS ENTREPRISES, Commissaires aux Comptes de la Société, régulièrement convoqués, sont absentes et excusées.

~~La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 251 558 actions sur les 251 558 actions ayant le droit de vote.~~

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation des Commissaires aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le rapport spécial des Commissaires aux Comptes,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Lecture du rapport des Commissaires aux Comptes,
- Autorisation d'une réduction du capital social d'un montant maximum de 2 000 euros, au moyen d'une offre de rachat d'actions faite à tous les associés,
- Pouvoirs au Président pour réaliser l'opération, modifier les statuts en conséquence et accomplir les formalités requises,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président et du rapport des Commissaires aux Comptes.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et du rapport des Commissaires aux Comptes, autorise la réduction du capital social pour un montant maximum de 2 000 euros, pour le ramener de 503 116 euros à 501 116 euros, par voie de rachat d'actions détenues par les associés, en vue de leur annulation, selon les modalités fixées par l'article L. 225-207 du Code de commerce.

Cette opération sera réalisée par rachat de 1 000 actions de 2 euros de nominal chacune, au prix de 80 euros par action.

Cette décision est prise sous la condition suspensive de l'absence d'oppositions émanant des créanciers sociaux ou, en cas d'oppositions, du rejet de celles-ci par le tribunal de commerce.

L'excédent du prix global de rachat sur la valeur nominale des actions rachetées, soit la somme de 78 € par action, sera imputé sur le compte « autres réserves ».

Les actions rachetées par la Société devront être annulées un mois au plus tard après l'expiration du délai imparti aux associés pour l'acceptation de l'offre de rachat et ne donneront pas droit au dividende mis en distribution au titre de l'exercice en cours lors de la réduction du capital.

Au cas où le rachat des 1 000 actions n'aurait pu être effectué avant le 31 juillet 2018, la réduction de capital visée ci-dessus ne sera pas réalisée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Président aux fins d'acquérir les actions présentées au rachat dans les conditions qui viennent d'être fixées et de réaliser la réduction de capital décidée sous la résolution précédente, en une ou plusieurs fois et de procéder à la modification corrélative des statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

LE PRESIDENT
M. Jacques JOLIVET

LE SECRETAIRE
Mme Sonia CANN

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

H2J
Société par actions simplifiée
au capital de 503 116 euros
Siège social : 20, quai Commandant Malbert, 29200 BREST
403 220 031 RCS BREST

PROCURATION

Je soussigné Jacques JOLIVET,
Président de la société H2J,

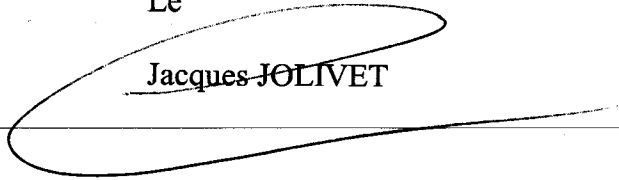
Donne par les présentes pouvoir à la SELARL LEXPRO sis à BREST (29200) 20 quai Malbert,

De pour moi et en mon nom faire au Tribunal de commerce de BREST tous dépôts, immatriculations, modifications et radiations au Registre du commerce et des sociétés concernant ladite société, ainsi que toute déclaration au Registre des bénéficiaires effectifs,

En conséquence, faire toutes déclarations et démarches, produire toutes pièces justificatives, effectuer tout dépôt de pièces, signer tous documents, requêtes et documents utiles, élire domicile, substituer en totalité ou en partie, et en général faire tout ce qui sera nécessaire.

Fait à
Le

Jacques JOLIVET





Société d'avocats

REÇU LE

14 MAI 2018

GREFFE TRIB. COM. BREST

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE**

**150 rue Ernest Hemingway
29200 BREST**

Droit des Sociétés

Brest, le 30 avril 2018

Aff. suivie par : Cécilia COLIN
Mail : c.colin@lexpro.fr
Objet : H2J

Mesdames,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint, concernant le dossier visé en référence, un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 27 avril 2018 statuant sur le rachat de parts sociales et la réduction du capital social.

Nous vous remercions de bien vouloir nous adresser le récépissé de dépôt correspondant.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie d'agréer, Mesdames, mes salutations distinguées.

Jean-Marc BERROU

SELARL LEXPRO

Selarl au Capital de 800 000 € - 20 quai Commandant Malbert 29200 BREST - Tél : 02 30 90 70 00 - Fax : 02 30 90 70 10
440 300 788 RCS BREST - SIRET 440 300 788 00013
TVA Intracommunautaire FR 26440300788